



Environ 24 heures après que l'Exécutif ait acheminé la loi électorale 2013 au Parlement aux fins de modification, des secteurs de la société civile, contacté par HPN, saluent la démarche des acteurs impliqués dans le dénouement de la crise en mettant en application l'accord El Rancho.

« Jusqu'ici l'accord El Rancho est sur la bonne voie », a indiqué, mardi, l'ancien sénateur Irvelt Chéry.

Membre du comité de suivi du dialogue politique et institutionnel inter Haïtien, Irvelt Chéry, contacté par Haiti Press Network, a salué la démarche de l'Exécutif en acheminant la loi électorale 2013 au Parlement pour être modifiée.

« Les parties se sont mis d'accord sur le besoin de modifier certains articles dans la loi électorale pour faciliter le [bon] déroulement des élections dans le pays cette année. Sous la demande express du Parlement, le président de la République a acheminé le texte de loi aux parlementaires pour qu'ils puissent, eux, faire leur boulot. C'est une très bonne chose ».

En ce qui à trait au délai accordé aux parties pour appliquer et faire [appliquer] l'accord, le représentant de l'Organisation du peuple en lutte (OPL) au comité de suivi, Irvelt Chéry, a fait savoir que l'«accord ne prévoit pas de sanction si les parties ne respectent pas le délai de dix

jours ouvrables qui les ont été accordé. »

Le secrétaire exécutif de l'Initiative de la société civile, Rony Desroches a, lui aussi, salué la démarche du président Martelly qui a jugé bon d'acheminer la loi électorale 2013 au Parlement pour les modifications nécessaires en vue d'entamer le processus électoral.

« Le comité de suivi avait écrit jeudi dernier au président Martelly pour lui demander d'envoyer le plus vite que possible les articles qu'il aurait souhaité de modifier. Il a compris notre démarche et a pris la décision d'acheminer le texte de loi aux parlementaires », a fait remarquer Rony Desroches, joint au téléphone par HPN.

Le professeur Desroches a dit souhaiter que le Parlement, qui est déjà en difficulté pour faire des séances, puisse jouer sa partition pour faire avancer le processus électoral.

Comme Irvelt Chéry, le secrétaire exécutif de l'ISC croit que le délai de dix jours accordé aux parties pour appliquer l'accord ne constitue pas un problème.

« Les acteurs peuvent continuer à travailler même après l'expiration de la date d'expiration du délai », a indiqué le professeur Desroches.

Au total, une vingtaine d'articles pourraient être modifiés dans la loi électorale 2013. En particulier ceux portant sur la nomination de la nouvelle institution électorale, qui doit remplacer le Collège transitoire du Conseil électoral permanent, devant organiser les prochaines élections et sa fonction.

Notant que dans l'article 12 de l'accord El Rancho, il est donné les pleins pouvoirs à l'organe électoral de mettre en veilleuse certains articles de la loi électorale dans la perspective de faciliter l'avancement du processus.

Écrit par SFD/HPN
Mardi, 01 Avril 2014 14:49

Sylvestre Fils Dorcilus